Pièce

7

COMMUNE DE DAMPIERRE EN BURLY (45)

Plan Local d'Urbanisme

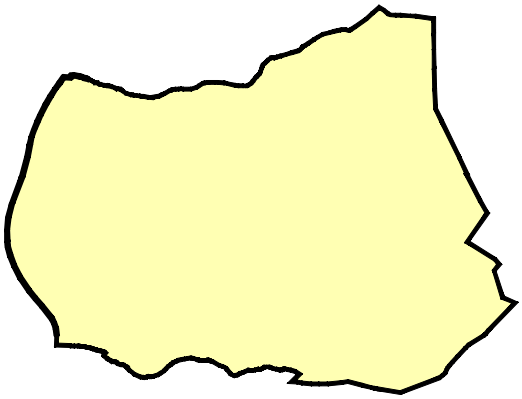

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Objet	Date
Approuvé le	22 Mai 2007
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

GEOMEXPERT s.a.s. - BP 314 - 45203 MONTARGIS CEDEX

Commune de DAMPIERRE EN BURLY

SOMMAIRE

Liste des servitudes d'utilité publique

Servitudes relatives aux cours d'eaux non domaniaux	A4
Servitudes relatives à la protection des monuments historiques	AC1
Château : pavillon principal et quatre petits pavillons annexes (inscrits le6 mars 1928).	
Servitudes relatives à la protection des eaux souterraines	AS1
Périmètre de protection du forage « Le Breuillois » (établi par DUP du 2 février 1995)	
Servitudes relatives au risque d'inondation	PPRi et EL2bis
Plan de prévention des Risques d'Inondation de la Loire Arrêté préfectoral du 8 octobre 2001	
Servitudes de marchepied	EL3
La Loire	
Servitudes relatives aux plans d'alignement	EL7
Servitudes relatives au transport de gaz	I3
Servitudes relatives aux transports d'énergie électrique	I4
Servitudes relatives aux équipements sportifs	JS1
Servitudes relatives à la protection des centres radioélectriques et des Liaisons hertziennes contre les obstacles	PT1
Servitudes relatives à la protection des centres radioélectriques et des liaisons Hertziennes contre les obstacles.	PT2
Servitudes relatives aux câbles de télécommunication	PT3

Dampierre en Burly sont énumérées ci-après ; elles font l'objet d'un dossier comportant un plan de délimitation de chacune d'elle, ainsi que des fiches descriptives qui y sont jointes.

1) Servitudes relatives aux cours d'eau non domaniaux
(Fiche A4)

Servitude de passage liée à l'entretien des cours d'eau non domaniaux (passage des engins mécaniques notamment).
Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - 131 faubourg Bannier - 45031 Orléans cedex.

2) Servitudes relatives à la protection des monuments historiques
(Fiche AC1)

Château : pavillon principal et quatre petits pavillons annexes servant d'entrée inscrits à l'inventaire des monuments historiques le 6 mars 1928.

Périmètre de protection des abords modifié autour de ces édifices (procédure menée conjointement avec l'élaboration du PLU).

Le service gestionnaire est le Service Départemental de l'Architecture - 5 place de Gaulle - BP 2455 - 45032 Orléans cedex 1.

3) Servitudes relatives à la protection des captages d'eau potable
(Fiche AS1)

Périmètres de protection du forage "Le Breuillois" établis par DUP du 2 février 1995.

Réglementation spécifique à l'intérieur des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

4) Servitudes relatives au risque d'inondation
(Fiches PPRI et EL2bis)

Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Loire - Val de Sully-sur-Loire (voir plan n°8A).
Arrêté Préfectoral du 8 octobre 2001.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Equipement, Service de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Aménagement - 131 faubourg Bannier - 45031 Orléans cedex.

Défense contre les inondations: articles 55 à 61 du code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation Intérieure (voir fiche EL2bis). Réglementation spécifique à la Loire, à ses levées et aux terrains compris entre le fleuve et les levées.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Equipement, Subdivision de la Loire - 131 faubourg Bannier - 45042 Orléans cedex.

5) Servitudes relatives au Marchepied
(Fiche EL3)

Marchepied de la Loire de 3,25 m de large.
Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Equipement., subdivision de la Loire.

6) Servitudes relatives aux plans d'alignement
(Fiche EL7)

- Voie communale des Bretonnières à Biauche de V.C. 2 à V.C. 6 — plan approuvé le 27 novembre 1985
- Voie communale n° 30 de V.C. 8 à V.C. 2 — plan approuvé le 27 novembre 1985
- Voie communale n° 2 de V.C. 6 à V.C. 30 — plan approuvé le 27 novembre 1985
- Voie communale des Guérets — plan approuvé le 20 juin 1987
- Chemin rural n° 29 entre V.C. 4 et V.C. des Guérets — plan approuvé le 20 juin 1987
- Chemin rural de la Bérangerie — plan approuvé le 30 juin 1987

Les services gestionnaires sont la Subdivision de l'Equipement de Gien - 1, rue de la Loire - 45500 Gien pour les autres voies.

NB : les plans d'alignement de la rue A. Dieu, de la rue d'en Bas et de la rue d'en Haut approuvés respectivement les 27 avril 1907, 23 mai 1910 et 23 mai 1920 n'ont pas été annexés volontairement lors de la dernière révision du plan d'occupation des sols (POS). Par ailleurs, aucun plan d'alignement approuvé n'a été recensé pour la RD 952.

7) Servitudes relatives aux transports de Gaz
(Fiche I3)

Feeder Gaz de Lacq :
- Antenne Saint Père - Gien - Briare : canalisation de Ø 100 mm ;
- Antenne Saint Père - Dampierre en Burly, canalisation de Ø 100 mm dont une partie est un doublement de la première canalisation :
  bande non constructible de 4 mètres de large (2 m de part et d'autre de chaque canalisation) où il ne peut être procédé, sauf accord préalable du gestionnaire à la modification du profil du terrain, à des constructions, à des plantations d'arbres, à l'édification de murettes, à l'installation de poteaux.
- Antenne Dampierre-en-Burly - Briare
  bande non constructible de 6 mètres de large (4 m d'un côté et 2 de l'autre) dans laquelle la réglementation décrite précédemment s'applique.

Le service gestionnaire est le Groupe Gazier Transport Ouest - zone industrielle du Rabion, Angoulême.

8) Servitudes relatives aux transports d'énergie électrique
(Fiche I4)

Servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'abattage et d'élagage d'arbres aux abords des lignes de distribution et de transport suivantes :

- 400 kV Chesnoy Tabarderie 1 et Marmagne Tabarderie 2 (sur supports communs)
- 400 kV Chesnoy - Tabarderie 2 et 3 (sur supports communs)
- 400 kV Dampierre - Tabarderie Groupes I - II (sur supports communs)
- 400 kV Dampierre - Tabarderie Groupes III - IV (sur supports communs)
- 400 kV Gâtinais - Tabarderie 1 et 2 (sur supports communs)
- 400 kV Marmagne - Tabarderie 1
- 225 kV Garchizy - Gien – Tabarderie et Gien - Tabarderie – Villemandeur (sur supports communs)
- 225 KV Auxiliaires 1-2 et 3-4 Dampierre - Tabarderie

Les services gestionnaires sont la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement - 6 rue Charles de Coulomb - 45000 Orléans la Source, le groupe d'Exploitation Transport Sologne de RTE, Energie Loire - 21 rue P. et M. Curie, BP 124 - 45143 Ingré pour le réseau transport et EDF/GDF Services Loiret - 47 avenue St Mesmin – 45077 Orléans Cédex 2 pour le réseau distribution.

9) Servitudes relatives à la protection des équipements sportifs et de loisirs
(Fiche JS1)

Installations sportives publiques ou privées ayant été financées en partie par au moins une personne morale de droit public.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports - 122 faubourg Bannier - 45000 Orléans.

10) Servitudes relatives à la protection des centres radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
(Fiche PT1)

Centre TDF des Choux.
Zone de garde de 1000 m de rayon.
Zone de protection de 3000 m de rayon.
Décret du 13 novembre 1962.

Interdiction de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques à l'intérieur de la zone de garde et de produire ou de propager des perturbations à l'intérieur de la zone de protection.

Le service gestionnaire est Télédiffusion de France, direction de l'Equipement et de la production, Sous-Direction du Réseau, Service Projets - BP 518 - 92452 Montrouge cedex.

11) Servitudes relatives à la protection des centres radioélectriques et des liaisons hertziennes contre les obstacles
(Fiche PT2)

- Centre TDF des Choux.
  Zone secondaire de dégagement de 1000 m de rayon.
  Altitude maximale des obstacles : 200 m NGF.

- Liaison hertzienne Paris - Bourges - tronçon Les Choux - Neuvy.
  Zone spéciale de dégagement de 500 m de largeur.
  Altitude maximale des obstacles : 200 m NGF.
  Décret du 18 août 1962.

Le service gestionnaire est Télédiffusion de France

- Centre d'Ouzouer sur Loire
  Zone de dégagement de 1000 m de rayon.

  Liaison hertzienne Orléans - Gien - tronçon Ouzouer - Gien.
  Zone spéciale de dégagement de 100 m de largeur.
  Altitude maximale des obstacles :175 et 180 m NGF suivant les secteurs.
  Décret du 20 avril 1982.

- Liaison Ouzouer sur Loire - Dampierre en Burly E.D.F.
  Zone spéciale de dégagement de 50 m de largeur.
  Hauteur maximale des obstacles + 25 m par rapport au sol à l'ouest sur le dernier kilomètre du faisceau, altitudes maximales des obstacles variant de 147 à 135 m NGF au-delà.
  Décret du 18 janvier 1989.

Le service gestionnaire est la Direction Opérationnelle des Télécommunications du Réseau National de Nantes - 13 boulevard Martin Luther King - 44302 Nantes Cedex 09.

12) Servitudes relatives aux câbles de télécommunication
(Fiche PT3)

Câbles n° 1158 sous emprise routière RD 952.
Câble fibre optique n° 45030 Gien / centrale nucléaire.
Câble fibre optique n° 45508 Gien / Ouzouer sur Loire.
Câble fibre optique n ° 45700 Gien / Sully sur Loire.
Câble de départ hertzien RH 45-05.

Le service gestionnaire est la Direction Régionale d'Orléans, centre de construction de lignes de Montargis - 20 bis rue Duchesne Rabier - 45207 Montargis cedex.